

## Parquets et Revêtements de sol en bois: normalisation européenne



*Avec 10 normes européennes relatives au parquet sorties récemment, et une norme harmonisée en préparation, qui permettra le marquage CE des parquets, rendez-vous est pris avec l'Europe dans le domaine des parquets.*

### **Parquets et planchers: situation européenne**

Au sein du groupe technique "Planchers et parquets en bois", les normes au programme se classent en 4 catégories :

- norme de terminologie,
- normes de méthodes d'essai,
- normes de produit,
- norme harmonisée.

#### • Norme de terminologie NF EN 13756.

#### • Normes de méthodes d'essai.

En dehors des parquets, le domaine d'application de ces normes couvre aussi les planchers, lambris et bardage en bois :

- NF EN 1533 "Détermination des propriétés de Flexion".
- NF EN 1534 "Détermination de la résistance au Poinçonnement (Brinell)".
- NF EN 1910 "Détermination de la stabilité dimensionnelle".
- FD ENV 13696 "Détermination de l'élasticité et de la résistance à l'abrasion".
- NF EN 13647 "Détermination des caractéristiques géométriques".
- NF EN 13442 "Détermination de la résistance aux agents chimiques".

#### • Les normes de produits

Les six normes européennes suivantes se substituent depuis 2003 aux normes françaises respectives :

- NF EN 13488 "Éléments de parquet mosaïque" (juillet 2003).

Elle se substitue à la norme NF B 54008 avec de nouvelles classes d'aspect définies pour le chêne, le frêne, le hêtre et les feuillus tropicaux. Les parquets finis en usine y font l'objet de caractéristiques spécifiques (humidité, dimensions).

- NF EN 13227 "Produits de lamparquet massif" (juillet 2003).

Elle remplace la norme NF B 54010 en lui procurant de sérieuses ouvertures. L'épaisseur n'est plus limitée à 10 mm mais s'étend en fait de 6 à 14 mm, avec introduction de "lamparquet large" (largeur jusqu'à 180 mm) et "maxi lamparquet" (épaisseurs de 13 à 14 mm). Les classes d'aspect sont

remaniées et spécifiques pour 6 essences, et les déformations (tuilage, flèches de rive, de face...) doivent être contenues.

- NF EN 13226 "Éléments de parquet massif avec rainures et languettes" (juillet 2003).

Elle se substitue à 6 normes françaises (NF 54000, 001, 002, 003, 005, 009), et propose dorénavant une grande liberté de conception de profil (les lames ne seront plus interchangeables), d'épaisseur (14 mm et plus), de longueur et de largeur. Par contre, les déformations (tuilage, flèches de rive) sont limitées. Les classes d'aspect sont bouleversées et spécifiques pour de nombreuses essences. Enfin, il n'est plus question de traitement de préservation obligatoire. Beaucoup de changements donc pour ces parquets traditionnels.

- NF EN 13 489 "Éléments de parquet contrecollé" (juillet 2003).

Elle se substitue à la norme NF B 54011 et présente maintenant des classes d'aspect qui lui sont propres, et définies spécifiquement pour certaines essences. Le choix des caractéristiques géométriques est des plus libres, mais écarts et déformations sont modérés. Enfin, la couche d'usure doit avoir une épaisseur égale à 2,5 mm, en accord avec ce que stipule la norme NF EN 13756 "Terminologie" (avril 2003). Il s'agit d'une caractéristique fondamentale.

- NF EN 13 228 "Éléments de parquet en bois massif de recouvrement, blocs anglais compris, avec un système de guidage" (juillet 2003).

Il n'y avait pas de norme française correspondante, et pour l'instant, les produits décrits par la norme sont peu présents sur le marché français.

- NF EN 13 629 "Lames à plancher massives pré-assemblées en bois feuillus" (juillet 2003).

En dehors de leur grand format, rien

ne distingue ces lames des "lames à parquet". Leur épaisseur commence à 10 mm (ce qui est peu pour un plancher...), et dans l'esprit du concepteur de la norme, elles sont souvent posées flottantes.

#### • Norme Harmonisée

Le projet de norme harmonisée pour les parquets NF EN 14342 "Planchers et parquets en bois - Caractéristiques, évaluation de conformité et marquage" est en cours de ratification. La norme devrait paraître en 2006, pour un marquage CE en 2007.



### Revêtements de sol stratifiés : deux normes européennes

➤ NF EN 13329 "Revêtements de sol stratifiés, spécifications, exigences et méthodes d'essai". Elle spécifie les caractéristiques, fixe les exigences et donne les méthodes d'essai pour les revêtements de sol stratifiés. Elle comprend un système de classification basé sur l'EN 685, donnant des exigences pratiques relatives aux niveaux d'utilisation, afin d'indiquer les cas où les revêtements de sol stratifiés peuvent être utilisés de manière satisfaisante et d'encourager les consommateurs à faire un choix informé.

- NF EN 14041 (norme harmonisée parue en mars 2005): "Revêtements de sols résilients, textiles et stratifiés, caractéristiques essentielles" est la

norme qui spécifie les exigences relatives à la santé, à la sécurité et aux économies d'énergies pour les revêtements de sol stratifiés.

### Les normes françaises :

#### • Les DTU ou normes de mise en œuvre

Certaines ont été révisées récemment.

- DTU 51-1 "Parquets – Pose des parquets à clouer" (Février 2004).
- DTU 51-11 "Parquets et revêtements de sol contrecollés à parement bois - Pose flottante des parquets et revêtements de sol contrecollés à parement Bois" (Décembre 1997).
- DTU 51-2 "Parquets – Parquets Collés" (Août 1995).
- DTU 51-3 "Travaux de Bâtiment – Planchers en bois ou en panneaux à base de Bois" (novembre 2004).

#### • Une norme expérimentale

La norme expérimentale XP B 53669 "Parquets et planchers en bois – Classement d'usage" (Janvier 2003) reprend les pictogrammes de l'EN 685. Ils définissent des types de locaux (domestique, commercial, industriel) modulés par des intensités de trafic (modéré, général, élevé, très élevé), et associés (pour les parquets) à une épaisseur de couche d'usure et à une dureté de bois minimales.

Il est désormais possible, en attendant la sortie d'un nouveau classement conventionnel UPEC (Usure - Poinçonnement - Eau - Chimique) pour les parquets, qui doit être en phase avec le contenu de cette norme expérimentale, de justifier de l'usage du parquet dans des locaux où le classement UPEC en vigueur ne le permet pas. ■

Contact CTBA: Claude Monnier  
claude.monnier@ctba.fr



www.lecommercedubois.info

